

CONDITIONS DE LA VENTE (*) LOTS EN IMPORTATIONS TEMPORAIRES :

1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 15 ; 16 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36 ; 37 ; 38 ; 39 ; 41 ; 42 ; 43 ; 44 ; 48 ; 49 ; 50 ; 54 ; 55 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 63 ; 64 ; 65

Les conditions générales de la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régis uniquement par le droit français.

Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français (Paris).

Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres.

Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées.

La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Un système de conversion de devises pourra être mis en place lors de la vente. Les contre-valeurs en devises des enchères portées dans la salle en euros sont fournies à titre indicatif.

DEFINITIONS ET GARANTIES

Les indications figurant au catalogue sont établies par la SVV Millon & Associés et les Experts, sous réserve des rectifications, notifications et déclarations annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Les dimensions, couleurs des reproductions et informations sur l'état de l'objet sont fournies à titre indicatif. Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à l'entière appréciation de ce dernier.

Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment précis de leur adjudication avec leur possible défauts et imperfections.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées.

Pour les lots dont le montant de l'estimation basse dépasse 2000 E figurant dans le catalogue de vente, un rapport de condition sur l'état de conservation des lots pourra être communiqué gracieusement sur demande. Les informations y figurant sont fournies à titre indicatif uniquement.

Celles-ci ne sauraient engager en aucune manière la responsabilité de la SVV Millon & Associés et les Experts.

ENREGISTREMENT DES ACHETEURS POTENTIELS

Les acheteurs potentiels sont invités à transmettre leurs renseignements personnels (identité et références bancaires) à la SVV Millon & Associés avant la fermeture de la dernière exposition, de sorte que ceux-ci puissent être enregistrés dans les délais.

Les enchères seront portées à l'aide d'un panneau numéroté remis à l'entrée de la salle, en échange de l'identité du demandeur qui aura été enregistrée avant la fin des expositions.

LES ENCHERES TELEPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par la SVV Millon & Associées.

A ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que Millon & Associés soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

FRAIS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR

L'acheteur paiera à la SVV Millon & Associés, en sus du prix d'adjudication ou prix au marteau, une commission d'adjudication de **- 20,90 % HT** soit 25 % TTC jusqu'à 100 000 euros **- 14 % HT**

soit 16,74 % TTC au dessus de 100 000 euros

(**taux de TVA en vigueur 19,6%**)

Prix Global = Prix d'adjudication (prix au marteau) + commission d'adjudication.

LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative.

L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition.

Le retard, ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Si notre Société est sollicitée par l'acheteur ou son représentant, pour faire ces demandes de sortie du territoire, l'ensemble des frais engagés sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu'un service rendu par Millon & Associés.

EXPORTATION APRES LA VENTE (TVA)

La TVA collectée au titre des frais d'acheteur, ou celle collectée au titre d'une importation du lot, peut être remboursée à l'adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.

PREEMPTION DE L'ETAT FRANÇAIS

L'Etat français dispose dans certains cas définis par la loi, d'un droit de préemption des œuvres vendues aux enchères publiques. Dans ce cas, l'Etat français se substitue au dernier enchérisseur sous réserve que la déclaration de préemption formulée par le représentant de l'état dans la salle de vente, soit confirmée dans un délai de quinze jours à compter de la vente.

La SVV Millon & Associés ne pourra être tenue responsable des décisions de préemptions de l'Etat français.

RESPONSABILITE DES ENCHERISSEURS

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de transmission proposées par la SVV Millon & Associés, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication de ce lot, augmenté de la commission d'adjudication de tous droits ou taxes exigibles. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire préalable à la vente et passée par écrit avec la SVV Millon & Associés.

En cas de contestation de la part d'un tiers, la SVV Millon & Associés pourra tenir l'enchérisseur pour seul responsable de l'enchère en cause et de son règlement.

DEFAUT DE PAIEMENT

Conformément à l'article 14 de la loi n°2000 - 6421 du 10 juillet 2000, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est ré-

solue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant

LA SVV MILLON & ASSOCIES SE RESERVE LE DROIT DE RECLAMER A L'ADJUDICATAIRE DEFAILLANT

- des intérêts au taux légal,
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,
- le paiement du prix d'adjudication ou :
- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.
- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

La SVV Millon & Associés se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.

ENLEVEMENT DES ACHATS, MAGASINAGE TRANSPORT ET ASSURANCE

La SVV Millon & Associés ne remettra les lots vendus à l'adjudicataire qu'après encaissement de l'intégralité du prix global.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide afin d'éviter les frais de magasinage et de transport qui seront à la charge de l'acheteur à compter de l'adjudication.

La manutention, et le magasinage n'engagent pas la responsabilité de la SVV Millon & Associés.

Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisque dès ce moment, les risques de vol, perte dégradations ou autres sont sous son entière responsabilité.

La SVV Millon & Associés décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l'adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages.

PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

La SVV Millon & Associés précise et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant, et que l'adjudicataire devra immédiatement s'acquitter du règlement total de son achat et cela indépendamment de son souhait qui serait de sortir son lot du territoire français.

(voir « La sortie du territoire français ») :

Le règlement pourra être effectué comme suit :

- par chèque bancaire avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité
- par carte bancaire Visa
- par virement bancaire en euros, aux coordonnées comme suit :

DOMICILIATION

BNP Paribas Agence Hôtel des Ventes Drouot, 9 rue Drouot, 75009 Paris

CODE BANQUE :

30004

CODE GUICHET :

00828

NUMÉRO DE COMPTE : 00010656185

CLÉ RIB :

76

IBAN :

FR76 3000 4008 2800 0106 5618 576

CODE SWIFT :

BNPAFRPPAC

CONDITIONS OF SALE

GENERALITIES

These General Conditions of Sale and everything pertaining to them shall be governed exclusively by French law.

Buyers or their agents shall accept that any legal dispute shall fall within the exclusive jurisdiction of the courts of France (Paris).

The various terms of the General Conditions of Sale are several and mutually independent.

Should any of these terms become invalid, the validity of the others will not be affected.

Participation in the present sale constitutes acceptance of the General Conditions of Sale herewith.

Payment shall be due immediately after the auction, in Euros.

A currency converter may be operated during the auction. Equivalent values in other currencies, for bids made during the auction in Euros, are provided for indicative purposes only.

The French version of the Conditions of Sale is the only version with legal effect.

DESCRIPTIONS & GUARANTEES

The catalogue descriptions are provided by SVV Millon & Associés and the Sale Experts, subject to any verbal amendments and/or modifications made when the lot is presented for auction, and noted in the minutes of the sale.

Dimensions, the colours of reproductions, and information about an object's condition have indicative value only. Information concerning damage, restoration or measures of conservation is provided to facilitate inspection by prospective buyers, and remains subject to their personal appreciation.

All lots are therefore sold in their condition at the moment of sale, including all imperfections or defects.

No claims shall be admitted after the fall of the hammer, as all works offered for sale are available for inspection at the pre-sale exhibition. A condition report for any lot presented in the catalogue with a low-estimate exceeding 2000 Euros may be provided free of charge upon request. The information provided in such a report is for indicative purposes only and does not in any way entail the liability of SVV Millon & Associés and the Sale Experts.

BIDDER REGISTRATION

Prospective bidders are requested to transmit their personal details (identity and bank references) to SVV Millon & Associés before the end of the pre-sale exhibition, so that these details may be registered in time for the sale. Bids shall be made using a numbered paddle, to be collected before entering the saleroom after providing evidence of identity, and providing the prospective bidder has registered before the end of the pre-sale exhibition.

TELEPHONE BIDS

Telephone bidding is organized as a free service by SVV Millon & Associés, who shall not be held responsible if a telephone link is interrupted, cannot be made, or is delayed. SVV Millon & Associés is ready to accept requests for telephone bidding until the end of the presale exhibition, but shall not be held liable for any failure to execute a telephone bid due to error or omission.

COSTS TO THE BUYER

- A premium of 25% until 100 000 € (corresponding to 20,90 % of the hammer price plus VAT) at the current rate (19.6%), shall be charged to the buyer by SVV Millon & Associés

- A premium of 16.74 % above 100 000 € (corresponding to 14 % of the hammer price plus VAT) at the current rate (19.6%), shall be charged to the buyer by SVV Millon & Associés

Total Purchase Price = Hammer Price + Buyer's Premium.

EXPORT FROM FRANCE

The export of any property from France may require a license. The buyer is responsible for obtaining any necessary export license.

Delay in obtaining such a license, or the refusal by the authorities to deliver one, does not entail the annulment of the sale or justify any delay in payment.

SVV Millon & Associés, at the buyer's request, may apply for an export license; all costs incurred thereby will be charged to the buyer. The application shall be considered merely as a service provided by SVV Millon & Associés.

EXPORT AFTER THE SALE (VAT)

VAT levied on the buyer's premium, or because a property has been imported to France from another country, may be refunded to the buyer within the legally stipulated period, upon presentation of documentary evidence that the property has been exported from France after purchase.

PRE-EMPTION BY THE FRENCH STATE

In certain cases defined by law, the French State is entitled to use its right of pre-emption on works sold at auction by substituting itself for the final bidder, providing that the pre-emption is announced by a State representative in the saleroom, and confirmed within fifteen days of the sale. SVV Millon & Associés cannot be held responsible for the decisions of the French State regarding the use of its right of pre-emption.

BIDDERS' LIABILITY

By bidding on a lot, by whichever method proposed by SVV Millon & Associés, bidders assume personal liability for paying the hammer price, to which shall be added the buyer's premium and all applicable rights and/or taxes. Bidders are deemed to act in their own name and on their own behalf, unless agreed to the contrary in writing with SVV Millon & Associés before the sale.

In the event of third-party dispute, SVV Millon & Associés may hold the bidder personally and solely liable for the bid concerned, and for its payment.

DEFAULTING BUYERS

In accordance with Article 14 of Law n° 2000 - 6421 dated 10 July 2000, in the event of non-payment by the buyer, after due warning and unsuccessful recovery proceedings, the property will be re-offered for sale at the vendor's request by the process of folle enchère on behalf of the defaulting buyer; if the vendor does not make such a request within one month after the date of the sale, legal action may be taken, without prejudice for any damages and interest due by the defaulting buyer.

SVV MILLON & ASSOCIES RESERVES THE RIGHT TO CHARGE DEFAULTING BUYERS:

- Interest at the prevalent legal rate
 - Reimbursement of supplementary costs resulting from the failure to pay
 - Payment of the hammer price or :
 - the difference between this price and the hammer price in the event of re-sale, if the latter is lower, as well as the costs occasioned by the new sale
 - The difference between this price and the folle enchère hammer price if this is inferior, as well as the costs occasioned by the new sale
- SVV Millon & Associés also reserves the right to demand compensation with regard to the sums due by the defaulting buyer.

COLLECTION OF PURCHASES, STORAGE, SHIPPING & INSURANCE

SVV Millon & Associés will only release purchases to the buyer after payment in full in cleared funds has been received.

Buyers are advised to collect their purchases promptly so as to avoid storage and shipping costs, which will be charged to them from the moment of sale.

SVV Millon & Associés is not liable for handling or storage.

Buyers are solely responsible for taking out insurance to cover their purchases and all the risks of theft, loss, damage etc., which shall pass to the buyer upon the fall of the hammer.

SVV Millon & Associés does not assume any liability for loss or damage, or for the buyer's failure to take out insurance cover against such risks.

INTELLECTUAL PROPERTY

The sale of a lot does not entail cession of its reproduction or representation rights.

PAYMENT IN FULL

Buyers are reminded that lots purchased must be paid for in full immediately after the sale, irrespective of any intention to export them from France (see Export from France).

Payment can be made as follows:

- By check, upon presentation of valid proof of identity
- By credit card (Visa and MasterCard)
- By bank transfer in Euros direct to our bank:

BANK :

BNP Paribas Agence Hôtel des Ventes Drouot,
9 rue Drouot, 75009 Paris.

BANK CODE : 30004

CODE GUICHET : 00828

ACCOUNT NUMBER : 00010656185

CLÉ RIB :

76

IBAN :

FR76 3000 4008 2800 0106 5618 576

SWIFT :

BNPAFRPPAC